PROTOCOLE D'EVALUATION DU LYCEE LAMARCK
SESSION 2022

La répartition des notes prises en compte pour le baccalauréat 2022 est la suivante :

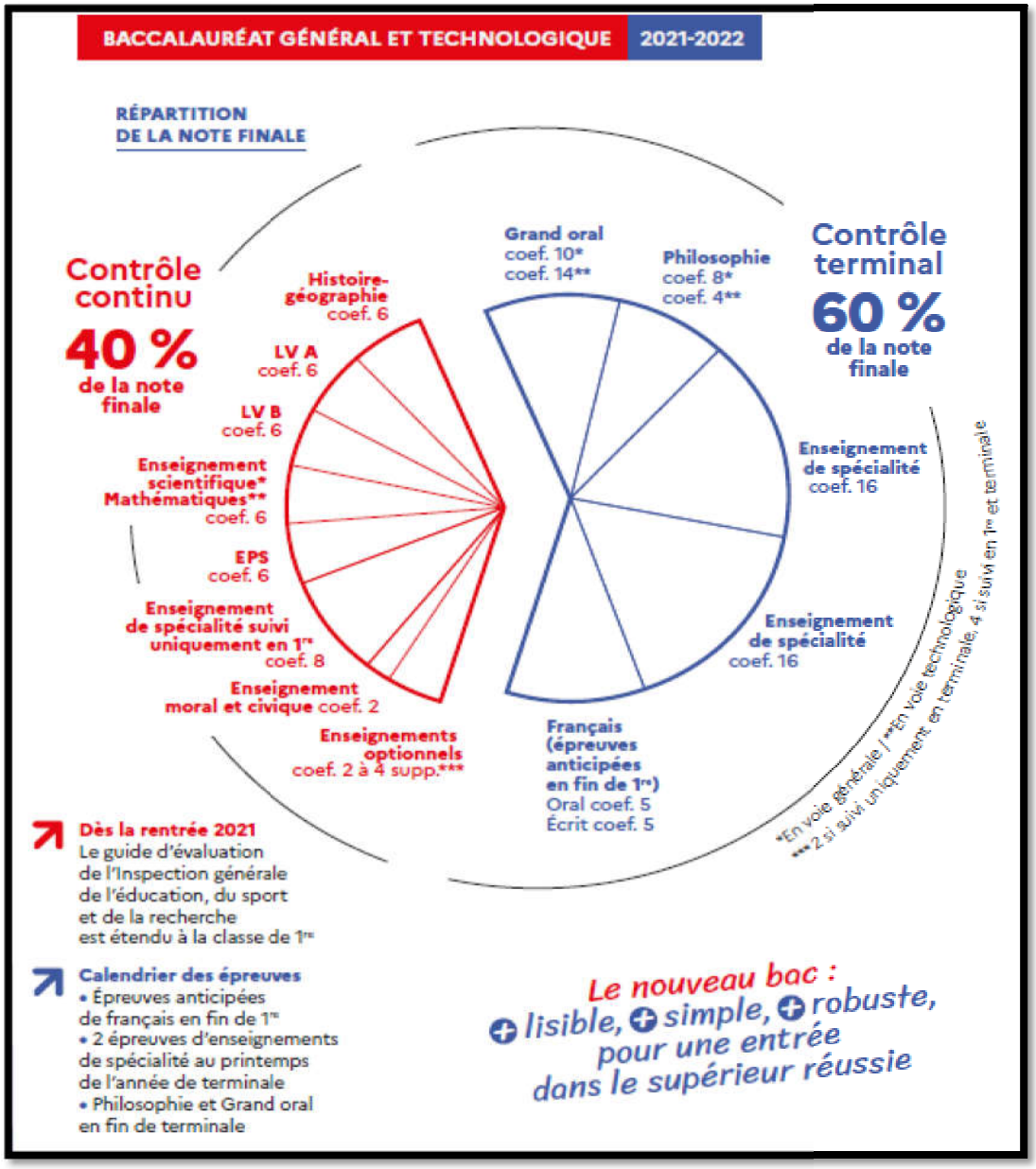

Le Protocole Local d'Évaluation a pour vocation de définir les modalités d'évaluation dans les disciplines comptant dans les 40% de contrôle continu pris en compte pour le baccalauréat.

NB : Concernant l'EPS, les modalités d'examen restent inchangées par rapport aux sessions précédentes.

1. Calcul des 40% de la note en contrôle continu.

Les matières et les coefficients retenus dans les 40% de contrôle continu sont les suivants :

BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Bulletin officiel n° 30 du 29-7-2021

Annexe – Tableau des coefficients

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	**Terminale**	**Total cycle**	**Première**	**Terminale**	**Total cycle**
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1	16		16	16		16
Enseignement de spécialité 2	16		16	16		16
Grand oral	10		10	14		14
			60			**60**
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1re	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive	6		6	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			**40**
Tous enseignements obligatoires			**100**			**100**

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	**Terminale**	**Total cycle**	**Première**	**Terminale**	**Total cycle**
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

Les spécificités propres à l'évaluation de chaque discipline sont détaillées dans les annexes du protocole.

2. Garantie de l'équité des candidats.

A-Absence aux évaluations

- En cas d'absence ponctuelle à une évaluation, l'enseignant concerné estime si cette absence risque de porter préjudice à la représentativité de la moyenne de l'élève. Si tel est le cas, une évaluation de rattrapage obligatoire est organisée sur un créneau défini par l'enseignant.

- En cas d'absences récurrentes aux évaluations dans une discipline, la moyenne annuelle de l'élève ne pourra être considérée comme représentative. Cette moyenne annuelle ne sera alors pas retenue et l'élève sera convoqué à une épreuve ponctuelle obligatoire dont la note se substituera à la moyenne concernée.

  Pour un absentéisme chronique en classe de 1ère : les évaluations ponctuelles de substitution seront organisées durant le 1er trimestre de terminale et porteront sur l'intégralité du programme de 1ère.
  Pour un absentéisme chronique en classe de terminale : les évaluations ponctuelles de substitution seront organisées au cours du 3ème trimestre de terminale et porteront sur l'intégralité du programme de terminale.

  Toute absence à une épreuve ponctuelle de substitution devra obligatoirement être dûment justifiée pour faire l'objet d'un rattrapage. Faute de justificatif recevable, la note de zéro sera attribuée.

B-Prise en compte des élèves à besoins particuliers

Les élèves bénéficiant d'un protocole d'adaptation de scolarité impactant leur évaluation (PAI, PAP, PPS) se verront proposer des évaluations adaptées à leur situation.

La forme et l'organisation de ces évaluations prendront en compte les conditions de passation ainsi que les préconisations relatives à la situation de l'élève.

C-Fraude aux évaluations

Un élève surpris en situation de fraude pendant une évaluation se verra attribuer la note de zéro à cette évaluation.

La fraude fera l'objet d'un rapport officiel rédigé par le professeur et transmis à la direction de l'établissement.

En cas de récidive de fraude dans une discipline, la moyenne annuelle pourra être jugée non représentative. Elle ne sera alors pas prise en compte et l'élève sera convoqué à une épreuve ponctuelle de substitution qui se déroulera dans des conditions identiques à celles fixées au paragraphe 2-A

Glossaire

Évaluation formative:

L'évaluation formative a pour fonction de favoriser la progression des apprentissages et de renseigner l'élève et l'enseignant sur les acquis ou les éléments à améliorer. Elle vise des apprentissages précis et relève d'une ou de plusieurs interventions de nature pédagogique. Elle est effectuée en cours d'activité et vise à faire état des progrès des élèves et à leur permettre de comprendre la nature de leurs erreurs et des difficultés rencontrées.

Évaluation sommative:

L'évaluation sommative a pour fonction l'attestation ou la reconnaissance des apprentissages. Elle survient au terme d'un processus d'enseignement et sert à sanctionner ou à certifier le degré de maîtrise des apprentissages des élèves.

PAI

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est un document écrit qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'élève au lycée. Il concerne les élèves atteints de certains troubles de la santé. Le PAI peut concerner le temps scolaire, mais aussi le temps périscolaire.

PAP

Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) est destiné à des élèves qui, pour leur scolarité, ont besoin seulement d'aménagements pédagogiques. Il vise essentiellement un public d'élèves présentant des troubles des apprentissages.

PPS

Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) définit les modalités d'aménagement de la scolarité et les actions répondant à aux besoins de l'élève en situation de handicap. Le PPS est bâti en tenant compte des compétences et besoins de l'élève. Les informations sur la situation scolaire de l'élève et ses besoins de compensation sont regroupés dans un document unique : le GEVA-sco (guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) qui regroupe toutes les demandes : accompagnement, matériel pédagogique adapté, orientation... Il comprend notamment les observations des enseignants sur l'élève en situation de handicap : activités d'apprentissage, autonomie (mobilité, gestes quotidiens...), niveau scolaire, vie sociale.

Annexes

Mathématiques

		Type et nombre d'évaluations	coefficients
Mathématiques	enseignement général et technologique	Au moins 9 évaluations sommatives à l'année, dont au moins une par chapitre étudié.	
		Les évaluations sommatives se décomposent en 2 catégories : **<u>les devoirs surveillés</u>** (durée d'au moins 1H, minimum un DS par trimestre);	2
		<u>les interrogations</u> (plus courtes).	1
		Des devoirs facultatifs/des évaluations orales pourront être mis en bonus.	0,5

Numérique et sciences informatiques (NSI)

		Type et nombre d'évaluations	coefficients
NSI	enseignement de spécialité	Les évaluations pourront être orales ou écrites (sur table, sur machine), collectives ou individuelles, et avoir plusieurs formes (voir ci-dessous). En fonction des parties de programmes traitées, le nombre d'évaluations sous différentes formes pourra être au minimum de 3 par trimestre.	
		interrogation "flash" sous différentes formes (quiz, …)	1
		devoir surveillé	3
		épreuve examen blanc	3
		présentation orale	2
		projet informatique	5
		devoir maison	2

Enseignements scientifiques (Physique-Chimie / SVT)

		Type et nombre d'évaluations		coefficient global par bloc
Physique-Chimie SVT	**enseignement de spécialité**	Evaluations formatives (1 minimum par trimestre)	Interrogations sur tables, individuelles ou collectives, devoirs ou exercices en temps libre, QCM en classe ou hors la classe, activités de projet, analyse de documents, exercices avec prise d'initiative…	1 à 2
		Devoirs surveillés (1 minimum par trimestre)	dont au moins un devoir commun en 1ère (2h) / dont au moins un entraînement type bac en terminale (2h)	2 à 4
		Evaluations des capacités expérimentales (2 à 3 sur l'année)	Travaux Pratiques évalués (dont au moins une évaluation type bac sur l'année en terminale)	1 à 2
	enseignement scientifique	Evaluations formatives (1 minimum par trimestre)	Interrogations sur tables, individuelles ou collectives, devoirs ou exercices en temps libre, QCM en classe ou hors la classe, activités de projet, analyse de documents, exercices avec prise d'initiative…	1 à 2
		Devoirs surveillés (minimum 1 par trimestre)	dont au moins un devoir commun avec les SVT sur l'année (2h)	2 à 4
		Projet numérique expérimental en 1ère (1 par an)	Travaillé en physique et en SVT sur plusieurs séances dans l'année.	2
	spécialité STI2D	Evaluations formatives (1 minimum par trimestre)	Interrogations sur tables, individuelles ou collectives, devoirs ou exercices en temps libre, QCM en classe ou hors la classe, activités de projet, analyse de documents, exercices avec prise d'initiative…	1 à 2
		Devoirs surveillés	dont un devoir commun avec les maths sur l'année (2 heures)	2 à 4
		Evaluations des capacités expérimentales (2 à 3 sur l'année)	Travaux Pratiques évalués	1 à 2

Lettres modernes / Lettres classiques

		Type et nombre d'évaluations	coefficients
Lettres modernes / Lettres classiques	**enseignement général**	Le professeur peut proposer aux élèves des évaluations diversifiées : travaux écrits ou oraux, individuels ou en groupes, au format papier ou au format numérique.	Les coefficients attachés aux différentes notes tiennent compte de la nature des exercices proposés, de l'importance du travail attendu et de la difficulté des points évalués. Un devoir type bac réalisé en classe, dans les conditions d'examen (« bac blanc » sur table) sera affecté d'un coefficient plus élevé que les autres types d'évaluation.
	enseignement de spécialité		

Langues vivantes

	Type et nombre d'évaluations	coefficients
Langues vivantes	• La moyenne figurant sur le bulletin et comptant pour le contrôle continu sera composée d'évaluations normalisées corrigées par tous les enseignants à l'aide de la même grille d'évaluation (adossées au CECRL). Les sujets pourront être issus de la Banque Nationale de Sujets (BNS), ou être conçus par l'enseignant sur le même modèle. • Ces évaluations pourront porter sur les 5 activités langagières : la production écrite, la production orale en interaction, la production orale en continu, la compréhension écrite ou la compréhension orale. • A chaque trimestre, les enseignants pourront évaluer plusieurs activités langagières parmi les 5 précitées.	• Ces évaluations, dont le principe et la notation seront communs à tous les enseignants, compteront pour une part majoritaire de la moyenne de l'élève. • Le reste de la moyenne sera composé d'une ou de plusieurs notes relevant de l'organisation interne retenue par chaque enseignant.

Histoire-Géographie / Enseignement Moral et Civique

		Type et nombre d'évaluations	coefficients
Histoire - Géographie	**enseignement général**	La parité est respectée dans l'évaluation de l'Histoire et de la Géographie au cours de l'année. Les évaluations peuvent prendre la forme : – de travaux hors-classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit – des exercices formatifs en classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit, – des devoirs surveillés individuels en temps limités Les différentes évaluations visent à préparer aux trois exercices que sont la question problématisée, l'étude de document(s) et l'exercice cartographique en accord avec les compétences exigées et de manière progressive. Une moyenne sera jugée représentative dès lors qu'elle comporte trois notes correspondant à des devoirs surveillés individuels en temps limités. En Première, deux de ces notes correspondront à des sujets tirés de la BNS (banque nationale de sujets). En Terminale, deux de ces notes correspondront également à des sujets tirés de la BNS (banque nationale de sujets).	de 1 à 3
	enseignement technologique	La parité est respectée dans l'évaluation de l'Histoire et de la Géographie au cours de l'année. Les évaluations peuvent prendre la forme : – de travaux hors-classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit – des exercices formatifs en classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit, – des devoirs surveillés individuels en temps limités. Les différentes évaluations visent à préparer aux deux exercices que sont les réponses à des consignes en lien avec les questions obligatoires et l'étude de document(s)) en lien avec les sujets d'étude menés en classe en accord avec les compétences exigées et de manière progressive. Une moyenne sera jugée représentative dès lors qu'elle comporte deux notes correspondant à des devoirs surveillés individuels en temps limités. En Première, deux de ces notes correspondront à des sujets tirés de la BNS (banque nationale de sujets). En Terminale, deux de ces notes correspondront également à des sujets tirés de la BNS (banque nationale de sujets).	de 1 à 3
	Spécialité HGGSP	Les évaluations peuvent prendre la forme : – de travaux hors-classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit – des exercices formatifs en classe pouvant être en groupe ou individuel, oral ou écrit , – des devoirs surveillés individuels en temps limités Les différentes évaluations visent à préparer aux deux exercices que sont la dissertation et l'étude critique de document(s) en accord avec les compétences exigées et de manière progressive. Une moyenne sera jugée représentative dès lors qu'elle comporte au moins une note d'un devoir surveillé individuel en temps limité, une note d'un écrit correspondant à un travail à la maison et une note d'oral.	de 1 à 3

EMC	Une moyenne sera jugée représentative dès lors qu'elle comporte trois notes sur l'année. Une note sera liée à la participation à un débat, une note sera liée à une activité collective et une note sera liée à un écrit réflexif individuel à la suite d'un débat ou d'un travail de groupe.	

Philosophie

		Type et nombre d'évaluations	coefficients
Philosophie	**enseignement général/tech-nologique**	L'évaluation des travaux des élèves suit les dispositions réglementaires. Les devoirs écrits qui correspondent (partiellement ou non) aux épreuves du baccalauréat sont proposés aux élèves. Ils combinent des travaux variés en temps limité et d'autres en temps libre, associant les préparations et recherches faites en dehors de la classe à des exercices de composition faits en classe. Variés, les devoirs et exercices sont ajustés à la progression d'ensemble du cours, ils ne sont pas nécessairement des exercices complets (explication de texte ou dissertation intégralement développées), mais ils permettent de s'en rapprocher progressivement. Sont ainsi préconisés : • dans la voie générale, un total de 8 évaluations réparties sur l'ensemble de l'année, dont les notes sont prises en compte pour l'établissement des moyennes trimestrielles – dont 2 ou 3 relèvent de l'épreuve orale. • dans la voie technologique, un total de 6 évaluations réparties sur l'ensemble de l'année, dont les notes sont prises en compte pour l'établissement des moyennes trimestrielles – dont 2 relèvent de l'épreuve orale. Autant que nécessaire, sont adaptés le type et les modalités de composition, de même que les modalités de correction des travaux d'élèves. Des devoirs sur table complets (4h) et/ou un « baccalauréat blanc » pourront être organisés dans l'établissement.	L'évaluation des copies de philosophie ne se réfère à aucun barème, elle correspond à une appréciation qui est toujours globale.
	enseignement de spécialité	L'évaluation des travaux des élèves suit les dispositions réglementaires. Est ainsi préconisé : • Un total de 8 évaluations réparties sur l'ensemble de l'année, dont une note d'oral par trimestre.	L'évaluation des questions de philosophie ne se réfère à aucun barème fixé, la note correspond à une appréciation qui est toujours globale.

Sciences économiques et sociales

		Type et nombre d'évaluations	coefficients
Sciences économiques et sociales	**enseignement général**	Dans le cadre de leur liberté pédagogique, les enseignants peuvent mettre en œuvre toute évaluation, individuelle ou collective, diagnostique, formative ou sommative, en classe ou à la maison qui permette aux élèves de valider des compétences orales ou écrites. Ces évaluations ne seront pas nécessairement notées. Les enseignants pourront pondérer les évaluations en fonction de la nature de leur importance. Nous convenons d'un minimum de trois évaluations par trimestre dans la mesure du possible. Les professeurs peuvent proposer différents exercices durant l'année : -Vérification des savoirs et savoir-faire acquis -Exercices d'argumentation -Analyses de documents de nature différente -Présentation orale -Tout ou partie des épreuves type bac, notamment en Terminale	La moyenne trimestrielle tiendra compte de la diversité des évaluations et de leur contexte de réalisation et résultera d'une pondération cohérente grâce à des coefficients adaptés. Ainsi, les évaluations type bac compteront davantage dans la moyenne que les autres évaluations.
	enseignement de spécialité		

Arts

		Type et nombre d'évaluations	coefficients
Arts plastiques	enseignement optionnel	Le suivi individuel du projet artistique de l'élève est structuré autour des trois composantes de la discipline (plasticienne, théorique, culturelle) et selon la primauté donnée à la pratique. L'évaluation prend appui sur les compétences figurant dans les programmes d'arts plastiques (cycle terminal) et celles du LSL communes à tous les enseignements artistiques optionnels. Afin de construire une moyenne représentative de la progression de l'élève, 3 évaluations chiffrées au minimum constitueront les 1er et 2eme trimestres. Le 3eme trimestre sera, quant à lui, composé de 2 évaluations chiffrées minimum. Ses évaluations chiffrées peuvent concerner les supports d'apprentissage suivants : – Carnet de travail (articulation entre écrits réflexifs et visuels) – Projet artistique (démarche, choix plastiques...) – Oral (présentation du travail en cours, élaboration d'un discours construit et argumenté, rencontre avec des artistes et des œuvres…)	Dans le cadre de cette démarche d'évaluation et de bilan périodique des acquis, dans l'enseignement optionnel la part de la pratique correspond à 75 % de la moyenne annuelle. La culture artistique est évaluée à hauteur de 25% de la moyenne annuelle.

STI2D – STMG

enseignements de spécialité - baccalauréat technologique		Type et nombre d'évaluations	coefficients
STI2D	innovation technologique	Chaque élève sera évalué avec au minimum trois évaluations par trimestre, à partir de productions individuelles ou collectives. II. Les productions évaluables peuvent être : • des exposés oraux réalisés à l'occasion de revue(s) de projet (évaluations formatives); • des activités de maquettage numérique relatives à l'élaboration de modèle(s) de représentation ou de simulation de toute nature (évaluations formatives ou sommatives); • des réalisations matérialisant tout ou partie de prototype(s) (évaluations formatives ou sommatives) ; • des travaux écrits au format papier ou numérique (évaluations sommatives). En fin d'année scolaire (troisième trimestre), l'évaluation sommative prendra appui sur le projet de 36 heures en équilibrant le poids : - d'une évaluation du travail fourni lors des phases de réalisation du projet, - d'une présentation individuelle finale sous forme d'un temps d'exposé suivi d'un temps de questions avec au moins un enseignant de la spécialité. Lors de cette présentation finale 10 min seront consacrées pour chacun des deux temps.	La note à laquelle est affecté le coefficient 8 est la moyenne arithmétique non pondérée des moyennes trimestrielles de l'élève pour la classe de première.
STMG	sciences de gestion	12 évaluations sommatives minimum par an (1 évaluation sommative après chaque chapitre)	2
		1 moyenne formative par trimestre (minimum une par mois)	1
		1 oral (au fil de l'eau)	4
	économie-droit	18 évaluations sommatives minimum par an (1 évaluation sommative après chaque chapitre).	2
		1 moyenne formative par trimestre (minimum une par mois)	1
		1 évaluation type bac	3
	management	9 évaluations sommatives minimum par an (1 évaluation sommative après chaque chapitre)	2
		1 moyenne formative par trimestre (minimum une par mois)	1
		1 évaluation type bac	3